



Union – Discipline – Travail

**PROJET DE DECLARATION DE LA COTE
D'IVOIRE A L'OCCASION DE LA 51^e SESSION
DE LA COMMISSION POPULATION ET
DEVELOPPEMENT DES NATIONS UNIES**

Thème spécial: « Villes durables, mobilité humaine et migrations internationales »

Monsieur le Président ,

La délégation que nous avons l'honneur de conduire, au nom de la Côte d'Ivoire, se félicite de la tenue de la 51^{ème} session de la Commission Population et Développement des Nations Unies qui offre une opportunité majeure de réflexion stratégique sur le thème spécial « *Villes durables, mobilité humaine et migrations internationales* ». La présence importante de délégués et la qualité des participants démontrent l'intérêt de la problématique que traitent ces assises et la Côte d'Ivoire souscrit aux déclarations du Groupe 77 et la Chine ainsi que celle présentée par le Nigeria au nom du Groupe africain.

Monsieur le Président,

L'ambition de Son Excellence Alassane OUATTARA, Président de la République et de son Gouvernement de « faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent à l'horizon 2020 », prend en compte la dimension démographique dans la planification du développement. A cet effet et malgré les avancées notables enregistrées dans la prise en compte des questions de population, des défis restent à relever. Il s'agit principalement de la transition démographique et du rythme de la croissance très rapide de la population ainsi que du développement durable des villes.

La Côte d'Ivoire reconnaît que la maîtrise de la fécondité et l'investissement dans le capital humain par l'amélioration de l'accès à la santé, à l'éducation et à la formation ainsi que les perspectives d'emplois productifs accessibles aux jeunes, sont primordiaux pour la stabilité et le développement durable des pays principalement ceux engagés dans le processus d'émergence. C'est pourquoi, la Côte d'Ivoire poursuit ses efforts pour :

- réaliser la révolution contraceptive ;
- renforcer l'offre de soins aux populations vivant en Côte d'Ivoire par un vaste programme de mise à niveau des établissements de santé existants et de construction de centres plus spécialisés ;
- offrir la possibilité à tous les enfants, d'être scolarisés et d'être maintenus dans le dispositif éducatif le plus longtemps possible ;

- faciliter l'insertion professionnelle des jeunes à travers un dispositif de stages, de formations qualifiantes et d'accompagnement à l'entrepreneuriat.

Monsieur le Président,

La Côte d'Ivoire est également consciente que l'accès limité à l'éducation, les perspectives restreintes d'emplois qu'ils soient agricoles ou non dans les zones rurales, l'aménagement déséquilibré des régions et des collectivités décentralisées ainsi que la pauvreté, sont autant de facteurs qui accroissent la mobilité. Ces facteurs conduisent la population à s'établir dans les zones urbaines, avec comme externalités la prolifération de quartiers précaires, l'occupation anarchique de l'espace urbain, la dégradation de l'environnement, la croissance de l'insalubrité, une persistance de la pauvreté voire l'émigration irrégulière.

A titre de rappel, la mobilité interne représente 74,5% des mouvements migratoires et touche 30% de la population totale. Le milieu urbain est la principale destination des migrants tant internes qu'internationaux. En effet, 57% des migrants internes s'installent dans les zones urbaines parmi lesquelles se distingue la ville d'Abidjan qui accueille 26,3% de cette population contre 30,7% pour les autres villes. Dans l'ensemble, la proportion de femmes qui se déplacent (50,1%) est relativement plus élevée que celle des hommes (49,9%), avec des disparités selon l'âge.

En outre, de par sa situation géographique et son leadership en Afrique occidentale, la Côte d'Ivoire continue de subir d'intenses mouvements migratoires qui la placent parmi les pays ayant la plus forte proportion d'immigrants (10% de la population totale). Si la majorité (54%) de cette population migrante s'installe dans les zones rurales, force est de constater que les femmes immigrées privilégient le milieu urbain (54,2%).

Monsieur le Président,

La Côte d'Ivoire compte actuellement 23,5 millions d'habitants. Cette forte croissance démographique s'accompagne d'une urbanisation galopante qui a été amplifiée par les déplacements de population ces dernières décennies.

Actuellement, le taux d'urbanisation qui est de 50,2 % (Recensement Général de la Population et de l'Habitat, 2014) sera d'environ 60% en 2020 et 70% en 2050. Face à ce mouvement qui est une tendance lourde, le pays a pris des mesures idoines pour traiter ses effets et ses conséquences.

Pour ce faire, le Gouvernement a lancé en 2012, le programme de construction de 60 000 logements sociaux et économiques accompagnées d'actions liées à l'assainissement, à l'eau potable et à la protection de l'environnement. A ce jour, plusieurs de ces logements ont été livrés.

En matière de planification et d'aménagement urbains, la plupart des villes sont dotées de Plan d'Urbanisme Directeur avec une conception basée désormais sur les fondamentaux de la ville durable.

Monsieur le Président,

Il faut faire remarquer que la mobilité humaine touche de plus en plus les femmes tant au niveau des migrations internes qu'internationales et cette situation crée des opportunités d'autonomisation économique. Cependant, cet état de fait peut aussi mener à l'exploitation, à la violence et à la maltraitance des femmes et des filles migrantes ainsi que de leurs familles et nécessite une attention particulière. Pour y remédier, la Côte d'Ivoire a enrichi son dispositif cadre avec deux plans d'actions de lutte contre la traite, l'exploitation et le travail des enfants d'une part, et d'autre part, de lutte contre la traite des personnes afin de protéger la vulnérabilité des femmes, des enfants, des jeunes et des personnes migrantes durant leur transit ou leur établissement dans le pays.

Monsieur le Président,

La Côte d'Ivoire, s'appuyant sur la Politique Nationale de Population élaborée sous le prisme du dividende démographique et intégrant les questions liées à la migration, l'urbanisation et l'environnement, voudrait, de façon solennelle :

- **Réaffirmer** son engagement pour les cadres internationaux et régionaux de développement, en conformité avec le Plan d'Actions de la CIPD et des Objectifs de Développement Durable;

- **Renouveler** son accord parfait avec la position commune des pays africains sur les objectifs de développement au-delà de 2015 et particulièrement la feuille de route de l'Union Africaine sur le Dividende Démographique ;
- **Œuvrer** davantage pour renforcer le cadre institutionnel, réglementaire et environnemental des questions de population et développement ;
- **Réaffirmer** son engagement en faveur d'une planification urbaine plus durable prenant en compte les questions transversales liées à l'environnement, aux inégalités de genre, aux besoins spécifiques de reclassement des populations des zones rurales englouties par l'expansion des villes ;
- **S'engager** à renforcer les synergies entre les migrations internationales et le développement aux niveaux national, infranational et local, en veillant à ce que les migrations se déroulent en toute régularité et dans la sécurité à travers des mécanismes et des cadres qui favorisent la contribution des migrants au développement des villes ;
- **Renforcer** les mesures visant à favoriser davantage l'intégration des migrants (internes ou internationaux) dans la transition vers l'économie formelle en intensifiant les initiatives d'éducation et/ou de formation privilégiant l'alphabétisation fonctionnelle et l'éducation aux compétences de vie.

Je vous remercie.

Fait à New York, le 09 avril 2018

TANO N'Grouma Kobenan Joseph

Directeur de Cabinet Adjoint du
Ministre du Plan et du Développement